

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " " six mois, 14 " "
 " " " un an 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et Co, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 13 Décembre 1866.

BULLETIN.

Le *Moniteur* publie le projet de l'organisation de l'armée. Il est en grande partie conforme aux renseignements que nous avons déjà donnés à nos lecteurs; mais nous n'hésitons pas à le reproduire *in extenso*. La chose en vaut la peine.

Ce projet, tel que nous le présente le journal officiel, nous permettra de mettre sur pied, en cas d'invasion étrangère, une armée de 1,200,000 hommes, mais il impose à la nation de lourdes charges; il mécontentera l'agriculture et l'industrie en les privant de bras qui leur sont si nécessaires, et il ne saurait satisfaire personne.

La question de l'exonération est présentée d'une façon diffuse, et un journal de Paris, l'*Avenir National*, va jusqu'à dire que *tout le monde* sera obligé de partir.

« Les derniers travaux statistiques démontrent, dit le journal en question, que le nombre des citoyens âgés de 20 ans, parfaitement valides, ne dépasse jamais 160,000 hommes, et souvent n'atteint pas ce chiffre. C'est sur ceux qui resteront, sur les infirmes, les invalides, que peseront, désormais les lourdes charges du travail et de l'impôt. »

Pour nous, nous aimons à croire que la sagesse des Chambres apportera des modifications indispensables au projet gouvernemental.

Les incertitudes recommencent au sujet du Mexique. De nouveau, la question se répète : où est Maximilien? Qu'est-il advenu de l'Empereur du Mexique? Un peu plus on offrirait une récompense honnête à qui le retrouverait. Le *Moniteur* citant des nouvelles du 9 novembre, dit qu'à cette date « l'Empereur était encore à Orizaba, que rien ne faisait pressentir ses déterminations ultérieures; que la situation générale de l'Empire n'avait pas changé. » Le maréchal Bazaine continue la concentration de ses troupes en vue de leur prochain embarquement. La situation politique

du cercle, de Vera-Cruz était satisfaisante. Plus d'un indice porte à croire que la nouvelle du retour de Maximilien n'a pas été répandue à la légère. Néanmoins toute version présente une certaine somme de probabilités, même celle qui dit que l'Empereur du Mexique a été empêché de quitter son Empire.

Nul ne sait non plus où est Stephens, le fameux chef des féniens; mais l'Angleterre ne semble pas en avoir fini avec cette grosse affaire. On écrit d'Irlande que les arrestations se multiplient, et un télégramme de Chatham dit que les autorités ont saisi sur la Tamise un grand steamer en fer à trois mâts que l'on soupçonne appartenir aux féniens. Ce navire avait à bord environ trente tonnes de poudre, plusieurs canons Blakeley et une grande quantité de revolvers, d'épées et de boulets. Il n'y avait aucun papier à bord. L'officier qui commandait le navire a pu s'échapper.

On commente diversement l'allocation adressée par le Saint-Père, aux officiers de l'armée française avant leur départ. Nous avons deux versions distinctes : celle de la *Nazione* de Florence, et celle fournie par un correspondant du *Journal des Débats*. Nous nous arrêtons à cette dernière, c'est la bonne forme et bannie de la terre, on ne la retrouverait certainement pas dans les journaux révolutionnaires de l'Italie.

J. REDOUX.

PROJET SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE.

Sous ce titre, on lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« La Commission présidée par l'Empereur vient de terminer ses travaux. Le projet de réorganisation de l'armée va être envoyé au Conseil d'Etat. Quoique plusieurs points secondaires de ce projet ne soient pas définitivement arrêtés, nous croyons utile, pour répondre à la légitime impatience du public, d'en faire connaître les bases principales.

Il se fonde sur cette considération que pour conserver son rang en Europe, la France doit pouvoir mettre sur pied une

armée de 800 mille hommes. Dans ce chiffre sont compris les recrues exercées dans les dépôts; les corps auxiliaires tels que la gendarmerie, les infirmiers, les ouvriers d'administration, les équipages militaires et enfin les non-valeurs, telles que les hommes en jugement et aux hôpitaux, etc.

« Une nécessité aussi évidente d'est qu'à ces 800 mille hommes, il faut ajouter une force militaire chargée de protéger l'ordre à l'intérieur et de défendre les côtes et les places fortes pendant que l'armée est aux frontières.

« Le problème à résoudre était les plus compliqués.

« Il s'agissait, en effet, tout en conservant une organisation militaire qui a fait ses preuves, d'aviser au moyen, dans les circonstances graves, d'augmenter d'hommes exercés nos effectifs, sans cependant obérer les finances de l'Etat, ni imposer une trop lourde charge aux populations. En même temps, tout en proclamant comme un principe d'égalité et de justice l'obligation pour chacun de défendre la patrie en cas de guerre, il importait de ne pas heurter brusquement les mœurs établies et de ne pas détourner en temps de paix la vocation des jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales.

« Le projet adopté par la haute commission satisfait à ces diverses obligations.

« Il classe les forces militaires de la France en trois catégories : 1^o l'armée active; 2^o la réserve; 3^o la garde nationale mobile.

« La durée de service dans l'armée comme dans la réserve est fixée à six années. Les soldats libérés comptent trois ans dans la garde nationale mobile.

« 1^o L'armée active se compose des engagés et réengagés volontaires, ainsi que des hommes appelés sous les drapeaux par la loi annuelle du contingent.

« 2^o La réserve est formée de tous les jeunes gens de la classe que le sort n'a pas désignés pour faire partie du contingent annuel. Elle se divise en deux parties égales, déterminées par les numéros de tirage. La première, dite *réserve du premier ban*, reste à la disposition du ministre de la guerre, même dans le temps de paix, pour renforcer au besoin l'effectif des régiments; la seconde, dite *réserve du second ban*, au contraire, ne peut être appelée qu'en temps de guerre et par un décret de l'Empereur, comme cela se pratique aujourd'hui pour l'inscription maritime. Les deux réserves sont exercées à tour de rôle dans les dépôts de l'armée pendant un laps de temps plus ou moins long.

« Le mariage est permis dans la réserve,

dès que la quatrième année de service est accomplie.

« La division de la réserve en deux portions égales est pour notre constitution militaire d'un immense intérêt. Elle permet de faire du premier ban comme un appendice obligé de l'armée active. Mesure éminemment utile, indispensable même. En effet, qu'il s'agisse soit d'envoyer des régiments en Afrique, soit d'établir un camp d'instruction, soit d'entreprendre une expédition quelconque, comment, à défaut de cette force supplémentaire, pourvoit-on à ces urgentes nécessités? Il faudrait ou laisser partir des régiments avec effectif insuffisant, ou remplir les cadres avec des recrues sortants des dépôts, ou prendre d'anciens soldats dans d'autres régiments, ce qui détruirait l'esprit de corps et désorganiserait toute l'armée. Au contraire, la réserve du premier ban étant donnée, on rappellera, dans les circonstances qui viennent d'être énumérées, un certain nombre d'anciens soldats, et on les incorporera dans les régiments destinés à faire campagne. Cela se fera sans difficulté, sans qu'il soit besoin de convoquer la réserve du second ban, mesure grave, qui ne doit être prise que dans le cas d'une grande guerre.

« Pour rendre moins pénible l'instruction militaire des jeunes gens appelés à être exercés dans les dépôts, il sera admis que tous ceux qui ont pu apprendre chez eux le maniement du fusil et le tir, qui, en un mot, savent l'école du soldat, seront, après examen, dispensés des exercices annuels. On ne les convoquera que pour les prises d'armes.

« 3^o La garde nationale mobile, formée des soldats de l'armée active, de ceux de la réserve qui ont terminé leur congé et des exonérés ne sera soumise qu'à de rares rassemblements.

« Elle ne pourra être appelée qu'en vertu d'une loi spéciale, et en l'absence du Corps législatif par un décret impérial qui sera converti en loi à la session suivante.

« La garde nationale mobile coûtera peu à l'Etat, parce qu'elle sera composée, en grande partie, d'hommes tout exercés, tout habitués et tout équipés. Quelques cadres bien choisis suffiront pour en former un corps compacte et discipliné. Le service en temps ordinaire y sera presque nul, car elle ne comprendra en grande partie que d'anciens soldats qui n'auront plus besoin d'être astreints à un apprentissage pénible, et seront dispensés en temps de paix de toute obligation gênante. Les hommes de la garde nationale mobile pourront dès lors se considérer, en temps de paix, com-

me déchargés du fardeau de la conscription.

« Le mariage est autorisé à quelque période que ce soit du service. Tel est le plan d'ensemble du projet de loi. En supposant que sur les 320 mille français qui tous les ans atteignent l'âge de vingt ans on prenne les 160 mille plus valides, on aura 80 mille hommes pour l'armée active et autant pour la réserve. Défalquant faite des exemptions légales, des pertes ordinaires, des départs de toute sorte, chaque classe au bout de six années donnera les résultats suivants :

Armée active	447,533 soldats.
Réserve du 1 ^{er} ban	212,373
Réserve du 2 ^e ban	212,373
Garde nationale mobile	389,986
Total	1,262,265 soldats.

« Après avoir exposé l'économie générale du projet, il nous reste à faire connaître d'importantes dispositions qui le complètent. Elles sont relatives à la substitution et à l'exonération.

« La substitution de numéros est autorisée entre jeunes gens du même canton et du même contingent d'engagement à la loi du 21 mars 1832. L'exonération est maintenue, mais le nombre des exonérations que peuvent obtenir, chaque année, les jeunes gens compris dans le contingent, ne dépassera pas le total des engagements et des engagements après libération, de l'année précédente.

« Ce nombre est réparé par canton, par un arrêté du ministre de la guerre, proportionnellement à celui des jeunes gens compris dans le contingent cantonal.

« Les exonérations sont proportionnées suivant l'ordre des numéros de tirage, en commençant par les derniers.

« Lorsque le nombre fixé pour les exonérations est atteint, les jeunes gens qui avaient demandé l'exonération sont autorisés à permuer avec un homme de la réserve ou de la garde nationale mobile, pourvu que le permué soit célibataire ou veuf, sans enfants et reconnu apte au service. Les exonérés entrent dans la garde nationale mobile et sont tenus de s'équiper à leurs frais.

« Aujourd'hui, le nombre des exonérés n'étant pas limité, il peut arriver un jour où la Caisse de la dotation ait beaucoup d'argent et le pays pas assez de soldats. Le nouveau système remède à cet inconvénient sans cependant forcer tous les jeunes gens à un service actif, puisque la substitution est permise dans les trois catégories qui composent nos forces militaires.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 14 DÉCEMBRE 1866.

— 18. —

LE DÉMON DU JEU

— Vi —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 9 décembre.)

Il laissa le cadavre là et entra dans une chambre voisine d'où il revint un instant après avec une lampe allumée. La lumière à la main, il descendit les escaliers jusqu'à ce qu'il arrivât à un couloir souterrain. Très-avant sous le sol et au bout de ce couloir, se trouvait une espèce de cave voûtée fermée par une porte épaisse. Julio ouvrit cette porte et examina à la lueur de la lampe une fosse creusée dans un coin de la cave et sur le bord de laquelle on avait laissé la terre extraite (1).

Après ce rapide examen, il posa la lampe au dehors de la cave, contre le mur du couloir, et remonta pour aller chercher le cadavre.

(1) « En bas, dans la cave... dans une fosse qui avait été préparée depuis longtemps par ledit Julio pour enterrer Geronimo quand le meurtre serait commis... Origine et généalogie des ducs de Brabant, 1565, p. 308.

Quand il atteignit avec son fardeau le couloir souterrain, il haletait et semblait harassé de lassitude. Il rassembla cependant toutes ses forces pour être délivré au plus tôt de ce sinistre travail et il traîna ce cadavre jusque dans la cave. Là, il le laissa tomber sur le bord de la fosse creusée d'avance; et, après un instant de repos, il se mit en devoir de le jeter dedans et de le recouvrir de terre; mais il réfléchit un instant et se dit à lui-même :

« Bah ! le pauvre jeune homme ne se sauvera pas. Peut-être le signor Turchi n'est-il pas encore parti. Je vais d'abord aller laver le sang là-haut. Tout à l'heure je reviendrai enterrer le corps.

Il prit la lampe et quitta la cave sans fermer la porte.

Arrivé dans la chambre, il vit que son maître avait déjà quitté le jardin. La solitude dans laquelle il se trouvait semblait l'inquiéter et cela d'autant plus que le jour allait bientôt baisser et qu'il ne pouvait espérer d'avoir fini, avant la chute des ténèbres, de laver et nettoyer tous les parquets et les escaliers souillés de sang.

Il parut cependant se soumettre à la nécessité, redescendit et se mit à apporter de l'eau et des linges pour accomplir sa besogne.

La soirée était déjà avancée, et Julio était toujours occupé à frotter et à nettoyer. Comment cela se faisait, il n'y comprenait rien, mais il lui semblait qu'il surgissait toujours de nouvelles taches de sang, même aux endroits qu'il avait déjà lavés deux fois avec une profusion d'eau. C'était surtout dans la chambre où l'assassinat avait été commis qu'il ne pouvait en faire disparaître les traces. La sueur coulait de son visage, et il murmurait des

paroles de dépit et de colère contre son maître.

Soit que la fatigue du travail ou l'arrivée de la nuit eût rendu son système nerveux plus sensible, au moindre bruissement du vent dans le feuillage, au moindre grincement de la girouette au haut du toit, il interrompait son labeur et regardait avec anxiété autour de lui.

Dépendant il y avait quelque temps qu'il n'avait plus ressenti d'émotion de ce genre, et il continuait de frotter la place où s'était trouvé le fatal fauteuil.

Il se leva, prit la lampe du sol, regarda la place nettoyée, éclaira avec attention tout le plancher, et dit avec une certaine satisfaction :

« Enfin, c'est fini ! Celui qui voudrait trouver la moindre trace maintenant devrait voir jusque dans le cœur des pierres. J'en ai les bras rompus; je puis à peine me redresser. Maintenant à la dernière besogne ! dans une demi-heure je serai loin de ce lieu maudit : une fosse est vite comblée.

En disant ces mots, il quitta la chambre et descendit, la lumière à la main, l'escalier de la cave.

Quand il eut atteint le milieu du couloir souterrain, il s'arrêta tout à coup, pâlit d'angoisse, et regarda tout tremblant autour de lui. Il lui semblait avoir entendu quelque chose, un bruit inconnu, mystérieux, presque insaisissable et cependant distinct.

Après avoir écouté pendant quelque temps, il se crut convaincu que son imagination l'avait trompé. Il se dirigea avec une nouvelle résolution vers la cave, et vit, par la porte ouverte, le cadavre de Geronimo au bord de la fosse comme il l'y avait jeté.

Tandis qu'il s'approchait de la cave, toujours plein d'inquiétude et en ralentissant le pas; une voix humaine vint tout à coup frapper son oreille. Ce n'était pas un son articulé, une parole, mais seulement un rauque gémissement qui avait l'accent d'une plainte.

Julio, frappé de saisissement et d'effroi, laissa tomber la lampe par terre. L'huile éteignit la flamme, et lui, se voyant dans l'obscurité, s'enfuit hors de la cave en s'appuyant des mains contre les murs.

Son cœur battait violemment dans sa poitrine, et l'émotion le faisait chanceler sur ses jambes.

Ce ne fut que lorsqu'il eût allumé une autre lampe, et qu'il se trouva dans une chambre dont la lumière pouvait atteindre toutes les parties qu'il redevint un peu maître de lui. Il resta cependant longtemps assis sur une chaise, près de la lampe, et paraissant réfléchir profondément à sa situation, car des expressions diverses de crainte, de colère et même de raillerie se succédaient tour à tour sur son visage.

Enfin, il se leva, tira son couteau de sa gaine, et en considérant la pointe, il murmura :

« Je ne puis cependant pas l'enterrer vivif ! Ainsi je devrais l'achever, lui donner le coup de grâce ? Non, non, j'ai tout bravé, jusqu'à la vengeance de mon perfide maître, pour ne pas verser son sang; je ne le ferai pas davantage maintenant... Mais que faire ? Je n'ai pas d'autre alternative. L'enterrer vivif ou le tuer ! Je ne puis cependant demeurer ici toute la nuit...

Quelques instants après, il prit silencieusement la lampe sur la table et se dirigea d'un pas lent et prudent vers l'escalier de

la cave; il descendit sous le sol et atteignit, après de longues hésitations, la porte du caveau où le cadavre de Geronimo gisait toujours sur le côté, comme il y avait été déposé.

Julio avait une lampe beaucoup plus grande que la première, et qui éclairait toute la cave; il n'entendit plus le moindre bruit sortir de la poitrine de l'infortunée victime, quoi qu'il vit bien que la vie n'avait pas tout à fait abandonné ce corps inerte, puisqu'il voyait son sein se soulever et s'abaisser légèrement.

Après avoir écouté un instant, Julio murmura avec une sorte de joie :

« Une nouvelle cruauté n'est pas nécessaire. C'est la dernière lutte de l'agonie; il mourra de lui-même. Je vais fermer la porte et demain je viendrai achever mon travail... Et mon maître qui voudra savoir si tout est fait ? Il est inutile qu'il ait connaissance de cette circonstance. Allons, faisons vite; j'ai hâte d'être loin d'ici... et puisse la vengeance de Dieu anéantir ce repaire pendant la nuit, pour qu'il n'en reste plus de souvenir.

Julio remonta. Peu de temps après, il quittait le jardin et s'acheminait d'un pas rapide dans les rues obscures pour aller trouver son maître et se dépouiller aussi de ses vêtements souillés.

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro.